

tenue sous la présidence de Madame MADELAIGUE, assisté(e)
de Monsieur BUISSON et Madame FOULON, Conseillers
En présence de Madame PORTES, Rapporteuse publique
Madame SANTERRE, Greffière

09 heures 45

01)

DOSSIER N° 2101833

RAPPORTEURE: Madame Florence MADELAIGUE

Titre de l'affaire L'Association Messanges Environnement demande l'annulation de la décision du Maire de Messanges rejetant implicitement le 9 mai 2021 le recours gracieux du 9 mars 2021 dirigé contre la déclaration DP N° 040 181 19 D 0022 délivrée le 12 juillet 2019 autorisant la construction d'un cabanon, le permis de construire N° PC 040 181 19 D 0018 délivré le 17 septembre 2019 autorisant la construction d'une maison, la déclaration DP N° 040 181 19 D 0018 délivrée le 29 novembre 2019 autorisant la construction d'une piscine et d'une terrasse, ainsi que le permis de construire N° PC 040 181 19 D0032 délivré le 21 janvier 2020 autorisant la construction d'un garage , décisions au profit de M. Cyril R..

Nom des parties

Demandeur

ASSOCIATION MESSANGES ENVIRONNEMENT

Défendeur

COMMUNE DE MESSANGES

Monsieur R. Cyril

Représentants des parties

Maître COFFLARD Louis (Cour)

SARL D'AVOCATS ANCERET-FAISANT-DUPOUY

DSC AVOCATS TA

09 heures 45

02)

DOSSIER N° 2102856

RAPPORTEURE: Madame Florence MADELAIGUE

Titre de l'affaire L'association Sépanso 64 et autres demandent l'annulation du récépissé de déclaration en date du 23 juin 2021, portant modification d'une installation classée appartenant à la SCEA Lassegnore relevant du régime de la déclaration.

Nom des parties

Demandeur

ASSOCIATION SEPANSO 64

ASSOCIATION LABOUEYRIE

Monsieur L. Jean Paul

Madame L. Françoise

Madame H. Christèle

Madame H. Catherine

Monsieur M. Patrick

Monsieur P. Alain

Madame P. Lucette

Monsieur R. Didier

Défendeur

PRÉFECTURE DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

SCEA LASSEGNORE

Représentants des parties

Maître RUFFIE François (Cour)

Maître SAINT-LAURENT Christophe (Cour)

09 heures 45

03)	DOSSIER N° 2103151	RAPPORTEURE: Madame Florence MADELAIGUE
Titre de l'affaire	La Sepanso 64 et autres demandent l'annulation du permis de construire PC06407721P0001 délivré le 8 juin 2021 par le maire de la commune d'Auga à la SCEA Lassegnore, pour la construction d'un bâtiment agricole et silos d'aliments pour élevages de canards, ensemble le refus implicite de la commune de retirer ledit permis	
Demandeur	Nom des parties Monsieur M. PATRICK Monsieur P. ALAIN Madame P. LUCETTE Monsieur R. DIDIER ASSOCIATION SEPANSO 64 ASSOCIATION LABOUEYRIE Monsieur L. JEAN-PAUL Madame L. FRANCOISE Madame H. CHRISTELLE Madame H. CATHERINE	Représentants des parties Maître RUFFIE François (Cour) Maître RUFFIE François (Cour)
Défendeur	SCEA LASSEGNORE COMMUNE D'AUGA	Maître SAINT-LAURENT Christophe (Cour) L. David
04)	DOSSIER N° 2301620	RAPPORTEURE: Madame Céline FOULON
Titre de l'affaire	La SAS ID INVEST demande au tribunal d'annuler l'arrêté en date du 21 avril 2023 pris par le maire de la commune de Gimont par lequel il a refusé de lui accorder le permis d'aménager PA 032 147 22 A5007 portant sur la création de 14 terrains à bâtir sis route de Samatan	
Demandeur	Nom des parties SAS ID INVESSAS T	Représentants des parties Maître HAMICHE Cynthia (Cour)
Défendeur	COMMUNE DE GIMONT	SCP COURRECH & ASSOCIÉS

09 heures 45

05)	DOSSIER N° 2301621	RAPPORTEURE: Madame Céline FOULON
Titre de l'affaire	La SARL LA MARCAOUE demande au tribunal d'annuler l'arrêté en date du 21 avril 2023 pris par le maire de la commune de Gimont par lequel il a refusé de lui accorder le permis d'aménager PA 032 147 22 A5006 portant sur la création de 14 terrains à bâtir sis route de Samatan	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	SARL LA MARCAOUE	Maître HAMICHE Cynthia (Cour)
Défendeur	COMMUNE DE GIMONT	SCP COURRECH & ASSOCIÉS
06)	DOSSIER N° 2303160	RAPPORTEURE: Madame Céline FOULON
Titre de l'affaire	M. et Mme C. demandent au tribunal d'annuler la délibération n°20230627D06B du 27 juin 2023 par laquelle le conseil communautaire de la communauté de communes Marenne Adour Côte Sud (MACS) a approuvé la modification n°3 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi), ensemble le rejet de leur recours gracieux	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur et Madame C. Emmanuel et Danièle	SELARL SKOV (Cour)
Défendeur	COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MAREMNE ADOUR CÔTE SUD	HMS ATLANTIQUE AVOCATS (Cour)
07)	DOSSIER N° 2300755	RAPPORTEURE: Madame Céline FOULON
Titre de l'affaire	Mme Vjolica T. demande au tribunal d'annuler l'arrêté n° 2023-02-20.c en date du 14 février 2023 pris par le préfet des Hautes-Pyrénées portant refus d'admission au séjour, obligation de quitter le territoire français dans un délai de 30 jours, fixant le pays de destination, et abrogation et remplacement de tout document de séjour	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame TOLULI Vjolica	SP AVOCATS (Cour)
Défendeur	PRÉFECTURE DES HAUTES-PYRÉNÉES	

Arrêté le 20/01/2025

Le président du tribunal